



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 26 KAADA 1434 (3 OCTOBRE 2013)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

PROJETS DE LOIS

1. **Projet de loi n° 105-13 portant approbation du décret-loi n° 2-13-657 du 6 kaada 1434 (13 septembre 2013) abrogeant et remplaçant la loi n° 120-12 relative à l'annulation des majorations, amendes, pénalités et frais de recouvrement afférents aux taxes, droits, contributions et redevances dus aux communes, préfectures, provinces et régions.**

Approuvé.

2. **Projet de loi n° 88-12 portant organisation de la profession d'agent d'affaires - rédacteur d'actes sous-seing privé.**

Approuvé.

PROJET DE DECRET

1. **Projet de décret n° 2-13-249 octroyant une indemnité pour heures supplémentaires au profit du personnel d'atelier de l'imprimerie officielle.**

Approuvé sous réserve de tenir compte des deux observations suivantes :

- 1- *remplacer le terme "مستخدمي المعمل بالمطبعة الرسمية" dans le texte et son intitulé par le terme "العاملين بالمطبعة الرسمية", le terme "المستخدمين" par le terme "العاملين" et le terme "مستخدم" par le terme "عامل";*
- 2- *remplacer la date d'effet du «1er janvier 2013», prévue à l'article 5 du texte, par le «1er juillet 2012».*

- II. **Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination à la fonction supérieure de directeur de l'agence nationale de l'assurance maladie.**